

travailleurs au cours des années 1970 avait dépassé le taux de croissance des salaires réels. La productivité de la main-d'oeuvre japonaise du secteur de la fabrication a augmenté depuis 1960 à un taux annuel moyen de 8,2 %, ce qui est supérieur au taux de tous les autres pays de l'OCDE. Dans certains secteurs d'activités, la croissance de la productivité a été extraordinaire. Ainsi, pour la fabrication des postes de télévision en couleur, on a réduit le temps de montage d'une unité de 6 hommes/heure en 1972 à à peu près 1,5 homme/heure en 1978. Depuis 1975, la République fédérale d'Allemagne (RFA) est le seul grand partenaire commercial du Japon dans l'OCDE qui a connu un taux de croissance globale de la productivité qui a dépassé les augmentations du coût unitaire de la main-d'oeuvre (cf. tableau 2, p. 254). Le pays est devenu davantage concurrentiel sur le marché international.

En 1980, un total de 55,4 millions de personnes étaient employées. De celles-ci, seulement 5,8 millions, ou 10,4 %, oeuvraient dans le secteur primaire de l'économie. Depuis 1973, ce secteur primaire a perdu du terrain par rapport aux autres secteurs en termes d'emplois, et ce à un taux annuel de 2,8 %. Le secteur secondaire, dans lequel on englobe la fabrication et la construction, a conservé une part relativement constante de l'emploi total depuis 1973 avec 35 %. C'est dans le secteur tertiaire que la croissance de l'emploi a été la plus marquée avec 54,8 % de l'emploi total en 1980, ce qui correspond à 30,3 millions de personnes. La situation relative de l'emploi dans les industries de service a connu une croissance de 2,8 % par année depuis 1973 et de 3,3 % pour la seule période de 1975 à 1980 (cf. tableau 3, p. 255 et tableau 4, p. 256).

La nature des relations de travail impressionne au Japon. Elle a été un centre d'intérêt à l'échelle internationale à cause des antagonismes relativement faibles qu'on note lors des négociations collectives. Il n'y a qu'un peu plus de 30 % de la main-d'oeuvre qui est syndiquée.

Les syndicats japonais, à la différence de l'Amérique du Nord, sont organisés à l'échelle de l'entreprise. Les objectifs du syndicat sont donc plus étroitement adaptés aux conditions particulières de chaque entreprise. Les travailleurs à l'embauche des grandes corporations profitent d'un haut niveau de sécurité d'emploi et espèrent normalement travailler pour la même entreprise pendant toute leur carrière. Par contre, dans les entreprises plus petites, où la syndicalisation est limitée, la rotation de la main-d'oeuvre est plus élevée et la structure salariale basée sur l'ancienneté est moins évidente qu'ailleurs. Le taux officiel de chômage pour l'économie dans son ensemble était inférieur à 2 % en 1980, montant à 2,4 % en 1981. On estime cependant que 2 à 4 millions de travailleurs additionnels